

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00163

SOUTIEN 2016 AUX COMMUNAUTES D'INNOVATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION ET LE NUMERIQUE (D2IN)

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 120

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160323-D20160016310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

SOUTIEN 2016 AUX COMMUNAUTES D'INNOVATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION ET LE NUMERIQUE (D2IN)

1. Éléments de contexte

Face aux enjeux des politiques publiques, l'innovation doit jouer un rôle majeur dans la croissance et la compétitivité de nos entreprises locales en termes d'emplois et de création de valeur. En mettant en place une politique forte autour de ses domaines « leaders » tels que l'ingénierie santé, les procédés avancés de fabrication et le numérique, Saint-Etienne Métropole se donne les moyens de susciter des créations de sociétés à fort potentiel, « pépites » de demain, tout en ayant une approche transversale dans les domaines du design et du développement durable.

Bpifrance Financement a pour mission le financement des entreprises de l'amorçage jusqu'à la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. A ce titre, Bpifrance Financement poursuit trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises,
- préparer la compétitivité de demain,
- développer un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement collaborent d'ores et déjà dans le cadre du programme d'accompagnement Métropole INnovation Design (MIND) dédié aux projets innovants (notamment startups) piloté par la Communauté Urbaine.

Considérant ce premier bilan d'activité positif, les partenaires ont décidé de poursuivre et d'amplifier cet accompagnement et de mettre en place un dispositif commun (Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique - D2IN) par délibération du Conseil de Communauté le 30 juin 2015 (convention de 3 ans, renouvelable par reconduction express entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance Financement et la Région) pour soutenir l'innovation sur le territoire en proposant une palette plus large d'outils de financement (subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro innovation), en cohérence avec la Stratégie Régionale d'Innovation et de Spécialisation Intelligente (SRI SI).

2. Rappel du l'objet du partenariat entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance financement et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif D2IN privilégie une approche « par l'aval » et une science au service de l'entreprise dans le cadre de démarches individuelles ou collectives. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- a) Sujets ciblés

Le dispositif cible en priorité les sujets suivants :

- Recherche & Développement : il s'agit d'apporter un soutien financier sous forme de subventions auprès des établissements d'enseignement supérieurs en partenariat avec des entreprises, afin d'accompagner le transfert de savoirs, de technologies et de compétences, la réalisation de preuves de concepts et de démonstrateurs ;
- Entrepreneuriat : il s'agit d'apporter un soutien financier sous forme de subvention et/ou d'aide remboursable et/ou de prêt à taux zéro innovation auprès des entreprises (start-up et des TPE/PME/ETI...) et/ou de mobilisation participations tiers pour accompagner la création et le développement d'entreprises, à potentiel de croissance ;
- Formation : il s'agit de contribuer à faire émerger ou consolider les formations et recherche d'excellence sur le territoire (création de masters internationaux, création de chaires d'excellence...);
- Attractivité : il s'agit de valoriser les savoir-faire du territoire, développer une attractivité pour accueillir des talents, des activités économiques de pointe et faire rayonner le territoire au niveau national voire international via des colloques ou des événements...

b) Contributions financières

L'objectif est de favoriser la coopération entre les acteurs académiques et économiques en vue du développement d'activités et d'emplois par des projets entrepreneuriaux et innovants, au sein desquels l'impact économique (CA, emplois...) sera clairement identifié.

La contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds est fixée à 600 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation, et à 400 000 € pour les subventions, Bpifrance Financement intervenant en complément pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

3. Eléments de bilan :

Pour mémoire, un appel à candidature a été lancé en décembre 2014, en partenariat avec la Région et Bpifrance Financement pour mettre en place des Communautés d'Innovation Thématiques. Celles-ci sont chargées, dans le cadre de la déclinaison locale de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) de détecter, accompagner, déposer et assurer le suivi des projets soutenus par le D2IN.

Cette nouvelle organisation territoriale a pris la forme d'alliances entre pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises, centres techniques et établissements d'enseignement supérieurs, afin de mieux connecter notre territoire aux politiques régionales, nationales et européennes. Six Communautés d'Innovation se sont ainsi constituées :

- MANUFACTURE DES TECHNOLOGIES DU FUTUR (MTF) : les sujets adressés concernent les procédés avancés de fabrication et leurs applications dans l'usine du futur.

- PRODIGE (Prévention et Numérique) : les sujets adressés concernent le développement d'applications numériques à des fins de prévention et leurs applications dans le domaine du cancer.
- SPORT & SANTE : les sujets adressés concernent le développement de nouveaux textiles, matériaux et produits/services, et leurs applications dans le domaine du sport et du « bien vieillir ».
- NUMERIQUE : les sujets adressés concernent les interfaces et logiciels et leurs applications dans le domaine de l'industrie du futur (mécanique, santé...) et des services (loisirs, plate-forme web...).
- 3D (Design et Développement Durable) : les sujets adressés concernent les méthodologies et processus d'innovation non technologique et leurs applications au sein des thématiques portées par les autres communautés (santé, procédés, numérique).
- TECHMED (technologies et dispositifs médicaux) : les sujets adressés concernent les dispositifs médicaux et leurs applications dans le domaine de la santé personnalisée et le « bien vieillir ».

Au regard des bilans d'activités des 6 Communautés d'Innovation au titre de l'année 2015, année de transition dans la nouvelle organisation territoriale qui a été mise en œuvre par application de la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015, il est proposé, pour consolider l'articulation du territoire avec les politiques régionales, de poursuivre le soutien aux Communautés d'Innovation constituées, réparti comme suit.

4. Soutien 2016 aux Communautés d'Innovation

- **CI MTF :**
 - Opérateur académique : Manutech (laboratoire d'excellence)
 - Opérateurs régionaux : Viaméca et Minalogic
 - Opérateur de proximité : Mécaloire

Au regard des bilans d'activité de ces structures, du bilan collectif établi par la CI Manufacture des Technologies du Futur et compte tenu de la convention triennale en cours (2015 à 2017), les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 72 000 € à Viaméca,
 - 72 000 € à Mécaloire,
 - 36 000 € à Minalogic,
 - Manutech bénéficie par ailleurs au titre d'une convention en cours (Programme Investissement d'Avenir) d'une subvention d'un montant de 50 000 € par an pendant 2 ans (échéance : 31 décembre 2017).
- **CI Prodigé (prévention et numérique) :**
 - Opérateur académique : CLARA (cancéropôle)
 - Opérateur régional : I-CARE
 - Opérateur de proximité : Centre Hygée

Au regard des bilans d'activité de ces structures, du bilan collectif établi par la CI Prodige et compte tenu de la convention triennale en cours (2015 à 2017), les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 18 000 € à la Fondation Bullukian (fondation gérant les fonds pour le compte du CLARA),
- 18 000 € à l'Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (pour le compte du Centre Hygée),
- 18 000 € à I-CARE.

• **CI Sport & Santé :**

- Opérateur académique : Société Fédérative de Recherche « Confédération de recherche Interdisciplinaire en Sport » (SFR CRIS) de l'Université Jean Monnet
- Opérateur régional et de proximité : Sporaltec et son réseau de partenaires (filiales locales)

Au regard des bilans d'activité de ces structures, du bilan collectif établi par la CI Sport & Santé et compte tenu de la convention triennale en cours (2015 à 2017), les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 31 500 € à Sporaltec,
- 31 500 € à l'Université Jean Monnet pour le compte de la SFR CRIS.

• **CI Numérique :**

- Opérateur académique : Telecom Saint-Etienne
- Opérateur régional : Minalogic
- Opérateur de proximité : Numelink

Au regard de la maturité de la gouvernance associée au dossier, il est proposé d'établir une convention de partenariat d'un an, et compte tenu des bilans d'activité de ces structures et du bilan collectif établi par la CI Numérique, les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 63 000 € à l'Université Jean Monnet pour le compte de Telecom Saint-Etienne,
- 90 000 € à Numelink,
- 27 000 € à Minalogic.

• **CI 3D (design et développement durable) :**

- Opérateur académique : Cité du design
- Opérateur régional : Cité du design
- Opérateurs de proximité : Designers+, CIRIDD, Pôle Ecoconception et management du cycle de vie

Au regard de la maturité de la gouvernance associée au dossier, il est proposé d'établir une convention de partenariat d'un an et compte tenu des bilans d'activité de ces structures et du bilan collectif établi par la CI 3D, les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 40 500 € à Designers+,
- 20 250 € au CIRIDD,
- 20 250 € au Pôle écoconception et management du cycle de vie.

- **CI TECHMED (dispositifs médicaux) :**

- Opérateur académique : IFRESIS (Institut Fédératif de Recherche Sciences et Ingénierie Santé)
- Opérateurs régionaux : I-CARE et Minalogic
- Opérateur de proximité : Pôle des Technologies Médicales

Au regard de la maturité de la gouvernance associée au dossier, il est proposé d'établir une convention de partenariat d'un an, et compte tenu des bilans d'activité de ces structures et du bilan collectif établi par la CI TECHMED, les aides proposées pour l'année 2016 au titre de l'animation de cette communauté sont :

- 45 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines pour le compte de l'IFRESIS,
- 90 000 € au Pôle des Technologies Médicales,
- 11 700 € à I-CARE,
- 9 000 € à Minalogic.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **décide le soutien aux Communautés d'Innovation et sur les subventions afférentes au titre de l'année 2016 pour un montant de 713 700 € :**

- **CI M.T.F. (Manufacture des Technologies du Futur)**

- ✓ **Subventions :**

- **ViaMéca : 72 000 €,**
- **Mécaloire : 72 000 €,**
- **Minalogic : 36 000 €,**

- **CI PRODIGE (prévention et numérique)**

- ✓ **Subventions :**

- **Fondation Bullukian (pour le compte du CLARA) : 18 000 €,**
- **Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth (pour le compte du Centre Hygée): 18 000 €,**
- **I-CARE : 18 000 €,**

- **CI SPORT & SANTE**

- ✓ **Subventions :**

- **Sporaltec : 31 500 €,**
- **Université Jean Monnet (pour le compte de la SFR CRIS) : 31 500 €,**

- **CI TECHMED (dispositifs médicaux)**

- ✓ **Subventions :**

- **Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne (pour l'IFRESIS) : 45 000 €,**
- **Pôle des Technologies Médicales : 90 000 €,**
- **I-CARE : 11 700 €,**
- **Minalogic : 9 000 €,**

- **CI NUMERIQUE**
 - ✓ Subventions :
 - Université Jean Monnet (pour Telecom Saint-Etienne): 63 000 €,
 - Numelink : 90 000 €,
 - Minalogic : 27 000 €,

- **CI 3D (design et développement durable)**
 - ✓ Subventions :
 - Designers+: 40 500€,
 - CIRIDD : 20 250€,
 - Pôle Ecoconception et management du cycle de vie : 20 250 €.

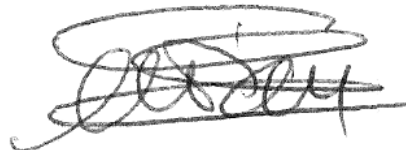
- **approuve le projet de convention annuelle-type et le projet d'avenant pour les conventions triennales en cours correspondants, permettant le versement des subventions et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions, les avenants et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**

- **décide le versement d'une contribution à hauteur de 1 000 000 euros maximum à Bpifrance Financement pour abonder le fonds dédié au D2IN,**

- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget de l'exercice 2016 articles 65738, 65731 et 6574.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU